

CTP DSNA du 25 janvier 2008

Ce CTP/DSNA a été l'occasion d'examiner les textes réglementaires sur l'exercice de la licence de contrôle, de faire un point sur la politique d'affectation des personnels techniques et de lancer un certain nombre de réflexions et Groupes de Travail : GT sur les temps de pause dans les organismes des groupes F et G (enfin), auxquels a été ajoutée la Vigie Trafic de Roissy CDG, et réunions sur la politique DSNA envers les Bureaux De Piste (le SATAC ayant dénoncé les fermetures « sauvages » de certains d'entre eux sans la moindre concertation).

Le communiqué faisant suite à ce CTP permettra, également, de rétablir la vérité : Il indiquera clairement que c'est le SATAC qui a rappelé (CTP DSNA du 10/12) que les SP ICNA doivent pouvoir être affectés sur l'ensemble des aérodromes ICNA ... même si, depuis cette date, beaucoup voudraient faire croire qu'ils sont à l'origine de toutes les discussions récentes sur ce sujet (*mesure contenue dans l'accord licence*).

INSTRUCTION SUR L'EXERCICE DE LA LICENCE DE CONTROLE

Le texte a été passé en revue et un certain nombre de remarques ont été faites, principalement par deux Organisations Syndicales (a priori, ça n'intéresse pas tout le monde).

Il est apparu, en fin de discussion, que ce texte nécessitait un nouvel examen et une réflexion complémentaire va donc être organisée.

Ce texte sera amélioré, puis validé en Comité de Suivi de l'accord Licence (CSL) avec les OS signataires de cet accord (donc sans la CGT ni la CFDT). Il sera, ensuite, soumis à l'avis formel du CTP DSNA avant l'échéance (mai 2008).

POINT SUR LE PERSONNEL D'ENCADREMENT A LA DSNA

Il était, en fait, prévu de mener une réflexion uniquement sur deux points :

- L'encadrement sur les aérodromes du bas du groupe C et du haut du groupe D, et principalement les aérodromes de Clermont-Ferrand et Montpellier (groupes C), et Melun et Pau (groupes D) – à la demande du SNCTA
- Le renforcement des sièges des SNA pour prendre en compte leurs missions transversales.

Le SATAC a obtenu d'y inclure l'ensemble des aérodromes, y compris les terrains de groupes F et G. Rappelons que le SATAC avait refusé en GS TSEEAC d'entériner une expérimentation visant à envoyer des stagiaires ARPT (donc ICNA) sur des aérodromes de groupes F et G tant que la DSNA n'aurait pas mené à bien les réflexions sur les temps de pause et sur un critère de mise en place d'adjoints chef CA sur ces terrains.

La réflexion sur la mise en place d'adjoints aux chefs CA de certains aérodromes des groupes F et G (critère à définir) que réclame le SATAC UNSA depuis longtemps est donc enfin lancée.

POLITIQUE D'AFFECTATION TSEEAC

Les éléments présentés ne permettent pas de se faire une idée précise dans la mesure où il manque les chiffres concernant les départs - *dits imprévus* - du corps en 2007 (promotions, retraites, etc.).

En effet, ceux-ci doivent être ajoutés aux 42 recrutements TSEEAC inscrits au protocole DGAC pour l'année 2008.

A la demande du SATAC, ces chiffres seront communiqués dès que le Secrétariat Général les aura transmis à SDRH et un tableau détaillé sera présenté au prochain CTP DSNA abordant ce thème avec le détail des services, les effectifs de référence, etc.

Les 7 postes de contrôleurs d'aérodrome pour les TSEEAC/06A actés en GS32H ont été confirmés (+1 ER).

Dans un autre registre, le SATAC a, **une nouvelle fois (même si certains font mine de ne pas avoir entendu en GS 32H)**, protesté contre les 2 postes à Cayenne imposés aux EP/SP ICNA : Le SATAC est choqué du maintien de cette proportion de postes à Cayenne par rapport au nombre de places (20%), ceci pouvant conduire certains lauréats (s'étant investis pour passer ces examens) à renoncer à une promotion sociale.

Le SATAC continue de se battre pour que la DSNA revienne sur sa décision.

CREATION D'UN GT SUR LES TEMPS DE PAUSE

Ce GT, que le SATAC réclame depuis longtemps, afin de pouvoir prendre en compte les nouvelles contraintes liées à la mise en œuvre de la licence de contrôle (formation, maintien des compétences ...) ainsi que celles liées aux conditions d'avancement dans le corps des TSEEAC (Préparation de la 2^e qualification statutaire principalement) est enfin lancé.

Il est confié à Jean-Jacques Blanchard –chef du bureau TSEEAC à SDRH– et devra déposer ses conclusions rapidement puisque celles-ci doivent être examinées au CTP/DSNA de mi-2008.

A la demande de FO, la Vigie Trafic de CDG a été incluse dans cette réflexion.

Par contre, à la demande du SATAC, l'étude aura lieu en deux temps, en commençant par les aérodromes.

Il ne s'agit pas, pour le SATAC, de ne pas traiter les problèmes de la vigie trafic (certains vont probablement transformer nos propos et nous accuser de ce genre de choses) mais, la problématique n'est pas la même dans ces services de type tellement différent : Il suffit de comparer, objectivement, les effectifs, la nature du service, les contraintes... pour s'en rendre compte.

L'attente est grande sur les aérodromes (effectifs réduits, situations différentes d'un terrain à l'autre, etc).

Et le SATAC a trop en mémoire l'échec du premier GT BRIA (il y a plus de 10 ans) à cause des discussions sur les BDP d'Orly et CDG qui avaient été raccrochés à cette réflexion par une autre Organisation Syndicale.

Cette réflexion, que les BRIA attendaient de longue date, avait capoté sur les problèmes spécifiques d'Orly ... qui n'avaient rien à voir avec l'immense problème que nous avons à régler dans les BRIA.

Non seulement cet échec avait provoqué une vive déception dans les BRIA, mais il avait empêché le SATAC d'obtenir la moindre amélioration de la situation de ces services pendant 2 protocoles.

Depuis le temps que les aérodromes attendent une amélioration de leur situation, il n'est pas question, pour le SATAC, d'échouer sous quelque prétexte que ce soit : Pour le SATAC, il s'agit bien de pouvoir améliorer la situation des aérodromes dès le prochain GS32H en améliorant la méthode de calcul de BO sur les aérodromes des groupes F et G.

Bien entendu, le SATAC travaillera aussi, dans le cadre de cette réflexion, à l'amélioration des conditions de travail des TSEEAC de la Vigie Trafic de Roissy CDG.

GS TSEEAC du 10 janvier 2008

Vous l'avez peut-être lu sur notre site (www.satrac.fr), le SATAC a saisi le Directeur Général après avoir appris au cours de ce GS TSEEAC, en réponse à une demande d'information, que le délai accordé à l'ENAC pour mener à bien le renouvellement de l'homologation de notre formation était écoulé et que la formation TSEEAC n'était pas inscrite au Registre National des Certifications Professionnelles.

Cette homologation, obtenue par le SATAC il y a plus de 10 ans, n'est pas étrangère à la reconnaissance du niveau du corps, donc à une grille indiciaire atypique, à l'obtention des emplois fonctionnels, des postes en recouvrement, etc., et nous y sommes très attachés.

Alors qu'elle vient d'être remaniée pour être conforme au Comon Core Content afin que soient délivrées des licences de contrôleur aérien aux TSEEAC, et au lendemain d'un protocole où il est prévu de rechercher un parallèle avec les formations européennes de type "bachelor" (BAC+3), ceci est inadmissible !

AUTRES POINTS DU GS TSEEAC

Fin de scolarité TSEEAC

L'ENAC nous a expliqué que le stage de spécialisation de contrôle aérien (4 semaines) allait être intégré dans le tronc commun de 18 mois de la formation initiale (refonte cursus formation (GT REEF)).

Le SATAC a salué cette « idée » ... qu'il avait préconisée ... il y a un peu moins de 2 ans quand nous avons tenté d'améliorer la fin de scolarité des TSEEAC.

En attendant (on ne sait jamais), le SATAC a obtenu que la réflexion sur la fin de scolarité soit dynamisée et que les aspects contrôle/surveillance soient intégrés, rappelant que le protocole DGAC a identifié ces métiers.

Un GT, présidé par l'ENAC, doit réaliser une synthèse des propositions et identifier des familles de stages par filière métiers. Le SATAC est prêt à travailler.

Création d'un GMO formation continue

Un GMO Formation Continue présidé par le chef du bureau TSEEAC de SDRH a été créé. : Le SATAC salue cette initiative de SDRH.

Coefficients 2^e qualif et SP TSEEAC

Les projets de l'Administration de modifier ces coefficients ont été refusés par le SATAC, suivi par l'ensemble des OS : Ils restent inchangés.